

Écrire un texte une fois par semaine dans les écoles

Guide à l'intention
du personnel scolaire



Introduction

Le 6 février 2008, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport lançait le Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire. Elle s'adressait alors à tous les intervenants et intervenantes qui peuvent, de près ou de loin, contribuer à l'amélioration de la maîtrise du français chez les jeunes. Elle les invitait à se mobiliser pour faire la promotion d'une langue de qualité et pour mettre en place des moyens d'action variés.

Le plan d'action comprend vingt-deux mesures qui appellent les enseignantes et enseignants, les écoles, les commissions scolaires, le Ministère et les universités à unir leurs efforts. L'un de ses axes est de valoriser la place du français à l'école, notamment par l'écriture d'un texte, par les élèves, au moins une fois par semaine, dans le cadre de leur cours de français, et par des dictées faites de façon régulière¹.

Le Ministère présente ici un guide destiné aux gestionnaires et aux enseignantes et enseignants qui auront à mettre en place ces activités réservées à l'écriture d'un texte et à la dictée à compter de septembre 2008. Ce document vise à aider le personnel scolaire à concevoir et à mettre en œuvre les moyens que chacun considère les plus adéquats dans le contexte de son école.

1. Écrire un texte au moins une fois par semaine

Cette réalité doit désormais faire partie des apprentissages de tous les élèves de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Une période de temps devra, en effet, être consacrée à une activité au cours de laquelle les élèves devront écrire un texte, selon les directives et les exigences fixées par leur enseignante ou leur enseignant.

- *Écrire pour communiquer*

De nombreuses situations de la vie scolaire peuvent être des occasions d'écrire : des listes « aide-mémoire », des notes de travail, des résumés, des commentaires à la suite de la lecture d'un livre, une procédure à suivre, une affiche, une lettre d'invitation, un poème, etc. La fluidité et l'aisance dans l'écriture s'acquièrent par des pratiques fréquentes dans des contextes variés et significatifs et, avec elles, grandit le plaisir d'écrire.

- *Écrire pour maîtriser la langue*

En augmentant le nombre d'occasions où il écrit, l'élève peut véritablement mettre en pratique les connaissances qu'il acquiert sur le plan grammatical et syntaxique et développer ainsi ses habiletés à rédiger des textes. Des exigences partagées par toutes les disciplines, relativement au français écrit, appuieront le travail fait en classe de français et amèneront les élèves à se soucier de la qualité de la langue en tout temps.

- *Écrire pour apprendre, écrire pour réussir*

Écrire, tout comme lire, est à la base de tous les apprentissages. Apprendre à écrire, c'est s'approprier un outil utile et puissant pour apprendre dans toutes les disciplines. Que ce soit pour prendre en note ce qu'il sait avant d'aborder un sujet, rédiger des hypothèses en cours d'apprentissage ou faire une réflexion sur sa méthode de travail, l'élève a besoin de maîtriser la langue écrite pour réussir. L'écriture s'intègre quotidiennement à la vie de la classe et son utilité va au-delà de son aspect littéraire.

2. Des conditions pour faciliter la mise en œuvre de la mesure

- *Établir un leadership clair*

La directrice ou le directeur de l'école a la responsabilité de veiller à la mise en place d'une activité hebdomadaire pour l'écriture d'un texte, en collaboration avec le personnel enseignant et les conseillères et conseillers pédagogiques en français.

L'école peut choisir de mettre sur pied, à cette fin, un comité ou d'utiliser les structures déjà existantes. Elle peut aussi privilégier l'implication de certains enseignants, davantage intéressés par la question, de conseillères et conseillers pédagogiques et même d'enseignantes et enseignants d'autres disciplines, si elle choisit d'étendre le projet au-delà du cours de français. La directrice ou le directeur de l'école se préoccupera également de faire de l'amélioration du français écrit un objectif mobilisateur pour l'ensemble du personnel.

1. Il s'agit de la première mesure du plan d'action : « Les élèves devront écrire un texte au moins une fois par semaine dans le cadre de leur cours de français et faire régulièrement une dictée de manière à vérifier l'acquisition des connaissances. »

- **Privilégier le cours de français**

C'est à l'intérieur du cours de français que les élèves doivent d'abord être amenés à écrire un texte au moins une fois par semaine. L'enseignante ou l'enseignant de français a donc la responsabilité de mettre en œuvre cette activité et de choisir les modalités qui lui semblent les plus appropriées au regard des objectifs qui sont poursuivis. À l'enseignement primaire, la ou le titulaire occupe une position privilégiée pour intégrer cette activité à d'autres disciplines, selon ses choix pédagogiques.

- **Associer l'ensemble du personnel**

Même si la mesure relative à l'écriture hebdomadaire est principalement prise en charge dans le cours de français, l'amélioration de la langue écrite doit constituer un objectif pour tous les enseignants et enseignantes, y compris à l'enseignement secondaire, pour ceux qui n'enseignent pas le français.

L'adhésion de l'ensemble des membres du personnel est nécessaire pour améliorer la langue écrite des élèves. La cohérence et la continuité des actions demandent l'engagement de chacun, de telle sorte que les élèves perçoivent l'importance d'écrire, et pas seulement lors de l'activité hebdomadaire d'écriture ou lors de la dictée. À cet égard, les conseillères et conseillers pédagogiques en français peuvent être mis à contribution pour élaborer des projets et soutenir les enseignantes et enseignants dans l'appropriation de compétences et de moyens pour développer le français écrit.

- **Varié les formes et les sujets d'écriture**

Écrire ailleurs et autrement que dans des cahiers d'exercices constitue une condition essentielle à l'amélioration de la qualité de la langue écrite des élèves, tout comme la fréquence et la régularité de l'activité. Il est également important que les élèves soient placés dans des situations où ils ont à utiliser leurs connaissances orthographiques, grammaticales, lexicales et textuelles, à consulter des ouvrages de référence et à expérimenter des stratégies d'écriture.

- **Partager des idées**

L'enseignante ou l'enseignant valorisera des situations d'écriture signifiantes et en accroîtra graduellement la complexité lors des activités qu'elle ou il aura choisies. Chacun est invité à partager ses idées concernant l'écriture hebdomadaire de textes sur un site Internet que le Ministère a créé (www.mels.gouv.qc.ca/ameliorationfrancais) et sur lequel figurent déjà quelques activités mises en place par des enseignants.

À l'enseignement primaire

- **Écriture collective** : les élèves écrivent une histoire après avoir choisi un personnage principal et des personnages secondaires, campé un décor, établi l'action principale et sa fin.
- **Cinq phrases hebdomadaires** : les élèves écrivent cinq phrases en suivant la consigne suivante : la première phrase présente le sujet, les trois suivantes traitent le sujet et la dernière conclut. La brièveté du texte permet à l'élève de mettre en pratique les stratégies de révision et de correction de l'orthographe et de la syntaxe.

À l'enseignement secondaire

- **Le pastiche** : le texte pastiché est exploité en poésie, pour la description ou le récit. Après la lecture d'un texte d'auteur, l'élève écrit son propre texte, à la manière du texte donné en modèle.
- **L'écriture libre** : l'écriture personnelle permet à l'élève de découvrir la place importante de la langue écrite au quotidien et le plaisir d'écrire. Il rédige ainsi, par exemple, un journal personnel, des notes de lecture, une invitation ou une lettre. Certains textes écrits dans le cahier d'écriture libre peuvent être utilisés lors d'une activité de révision et de correction de texte.

Pour donner du sens à l'écriture au quotidien, des rôles peuvent être attribués à quelques élèves, chaque semaine, en rotation, par exemple, des rôles de « journaliste », d'« aide-mémoire », de « commentateur », de « publicitaire » ou de « conseiller ». Les rôles sont attribués par l'enseignante ou l'enseignant, choisis par les élèves ou déterminés au hasard.

- **Utiliser la dictée à des fins d'apprentissage ou d'évaluation**

La dictée vise davantage la maîtrise de l'orthographe et la familiarisation avec des structures syntaxiques variées. Utilisée à des fins d'apprentissage, elle peut revêtir différentes formes, dont la phrase du jour, la dictée zéro faute, la dictée dirigée, la dictée préparée et la dictée mutuelle entre pairs.

La dictée peut également servir à vérifier l'acquisition de connaissances ou l'élaboration de stratégies. Un court texte permet alors aux élèves de conserver des traces de leurs corrections afin de démontrer les apprentissages réalisés.

Éducation,
Loisir et Sport

Québec 

www.mels.gouv.qc.ca